

Comment l'AMI fut mis en pièces

Avec la suspension des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), menées pendant trois ans dans le cadre de l'OCDE, les mouvements associatifs qui, dans de nombreux pays, et en particulier en France, se sont mobilisés pour en empêcher la signature et alerter l'opinion publique ont remporté une incontestable victoire. Si l'expérience a confirmé l'opaque collusion des milieux d'affaires et des instances gouvernementales, elle a aussi révélé l'efficacité de nouvelles stratégies de lutte sociale, adaptées à la mondialisation, et du recours systématique à Internet.

Christian de Brie, décembre 1998

Source : www.monde-diplomatique.fr

« *L'émergence de groupes d'activistes risque d'affaiblir l'ordre public, les institutions légales et le processus démocratique. (...) Il faudrait établir des règles pour clarifier la légitimité de ces organisations non gouvernementales activistes qui proclament représenter les intérêts de larges secteurs de la société civile.* » Dans son agressivité, cette déclaration, adoptée à Genève en septembre 1998 par 450 dirigeants de multinationales, traduit le ressentiment du monde des affaires à l'égard de nouvelles formes de contestation et de leur efficacité, en particulier celles qui se sont manifestées contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) (1). La menace ne manque pas de cynisme, sortie d'une réunion organisée par la Chambre de commerce internationale, lobby mondial des multinationales et véritable association d'activistes du *big business*, présidée par l'un des plus durs d'entre eux : M. Helmut O. Maucher, patron de Nestlé, également président de la Table ronde européenne des industriels (connue sous son sigle anglais ERT, European Round Table of Industrialists), ainsi que de l'annuel Forum économique mondial de Davos. Deux groupes aussi efficaces pour affaiblir les institutions légales que dépourvus de la moindre légitimité démocratique.

On sait que, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), club fermé des vingt-neuf pays les plus riches du monde et dans lesquels plus de 90 % des multinationales ont leur siège, la négociation de l'AMI s'est poursuivie depuis 1995, dans un silence assourdissant, au bien nommé Château de La Muette, à Paris. Les Etats s'y engageaient à livrer, sans restriction ni condition, toute richesse nationale, sous quelque forme d'« actif » qu'elle se présente, à n'importe quel « investisseur » qui s'en porterait acquéreur.

Toute législation contraire, provisoirement réservée, serait démantelée à terme, sans retour en arrière possible. Sanctions à l'appui : l'empêchement de faire des profits donnerait droit à indemnités, fixées en particulier par les arbitres de la Chambre de commerce internationale. De quoi satisfaire n'importe quel groupe multinational qui, à l'instar de ABB et de son président, entend bien « *investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant comme il veut, et en supportant le moins de contraintes possible* [sociales, fiscales ou écologiques] (2) ».

Derrière le miroir

Un véritable droit de pillage offert non pas tant aux vrais investisseurs qu'aux spéculateurs, les placements financiers volatiles représentant aujourd'hui plus de 85 % des « investissements » (3). Un modèle de diktat de type colonial, dans la lignée du traité de Tien-Tsin de 1858, qui contraignit la Chine à s'ouvrir aux « investisseurs » de l'époque, en l'occurrence les grandes compagnies occidentales monopolisant le trafic de l'opium dont ils empoisonnèrent le pays au nom de la « liberté » du commerce.

Il faudra attendre avril 1997 pour que le monstre sorte de l'ombre, d'abord au Canada et aux Etats-Unis, ensuite en Europe. L'expérience devait lui être fatale, « *l'AMI, tel un Dracula politique ne pouvant vivre à la lumière* », selon l'expression de Lori Wallach (4). Le traité sera disséqué et analysé, avant que des campagnes de sensibilisation des citoyens et de leurs élus, la mobilisation active de réseaux associatifs, le militantisme de quelques solides organisations non gouvernementales (ONG) ne contribuent à la suspension provisoire des négociations un an plus tard, puis définitivement, dans le cadre de l'OCDE, fin octobre 1998, après le retrait du gouvernement français (5). Reste à tirer les leçons de l'expérience.

La première et véritable révélation, pour beaucoup, c'est la découverte de la façon dont les choses se passent derrière le miroir, derrière la façade spectaculairement médiatisée de la démocratie. Si le citoyen n'est pas naïf au point de croire que le pouvoir appartient au peuple - qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants, conformément à la Constitution -, il est cependant loin d'imaginer que se trame, à l'abri des regards, mais en son nom, la destruction systématique des fondements mêmes de la démocratie. Avec des traités comme l'AMI, il s'agit ni plus ni moins de passer « *du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au droit des investisseurs à disposer des peuples* (6) » désormais soumis non pas à des lois nationales, votées par des assemblées représentatives et sanctionnées par des tribunaux publics, mais à des règles commerciales négociées sous la pression des multinationales et arbitrées par une justice privée. Ainsi se réalise la « *privatisation du pouvoir législatif, le droit commercial prenant le pas sur le droit public* (7) ».

Reste que le hold-up ne serait pas possible sans la complicité des gardiens de la loi et de l'intérêt public. Elle résulte, subtilement, des multiples écrans successifs qui séparent le citoyen de l'autorité qui négocie et prend la décision en son nom. Vous éliez un représentant parlementaire qui, s'il fait partie de la majorité, soutient un gouvernement qui confie le dossier de l'AMI au ministre des finances compétent ; celui-ci désigne les hauts fonctionnaires chargés de participer au groupe de négociation, lesquels, sur chaque point délicat, font appel à un groupe d'« experts » habitués à prendre l'avis préalable de consultants qui sont le plus souvent les meilleurs cabinets-conseils des multinationales. Fort d'un avis très avisé, l'« expert » rend son « expertise », à laquelle se range le haut fonctionnaire, que couvre le ministre qui a le soutien du gouvernement, fort de la confiance de la majorité au sein de laquelle se trouve le parlementaire qui votera le texte en votre nom. Le tour est joué. Plus on s'éloigne du citoyen-électeur, plus on se rapproche de ceux qui préparent et façonnent les décisions, et plus les choses deviennent opaques, pour ne pas dire secrètes.

Première urgence donc : alerter les élus, nationaux, mais aussi locaux, le plus souvent peu ou pas informés : « *J'ignore qui négocie quoi au nom de qui* », avouait le premier concerné, M. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, à propos de l'AMI, pourtant en discussion depuis plus de deux ans (8). En France, la démarche s'est révélée efficace : un petit groupe de parlementaires Verts, communistes et socialistes ont pris le relais, diffusant l'information, posant des questions au gouvernement, lequel, après la suspension des négociations en avril 1998, confiera une mission d'information sur l'AMI à Mme Catherine Lalumière, dont les conclusions ne seront pas sans effet sur la décision de la France de se retirer (9).

En attendant que les parlementaires prennent en main la surveillance systématique de ce qui se négocie en amont - et qu'ils auront un jour à ratifier - et parce qu'on ne peut s'en remettre à leur seule vigilance, pas plus qu'à celle des médias

plus souvent assidus à détourner l'attention de l'opinion publique de ce qui la concerne, il importe de multiplier les observatoires. Des observatoires attentifs à dénicher et mettre au jour les instances, les procédures, les projets du nouveau pouvoir mondial qui s'exerce dans le dos des peuples, camouflé sous des sigles abscons. Sans renoncer à désigner et mettre en jeu la responsabilité des acteurs qui, plus que tout, tiennent à l'anonymat.

La deuxième leçon de l'AMI, c'est que, avec de très modestes moyens, il est possible de marquer des points en modifiant le rapport de forces par la mobilisation active de larges secteurs de la population, grâce aux relais associatifs. En France, par exemple, le collectif contre l'AMI a rassemblé des dizaines d'organisations aussi diverses que AC !, la Confédération paysanne, Droits devant, le MRAP, le Syndicat national unifié des impôts, la fédération des finances CGT, Oxfam, SUD - PTT, etc., dont bon nombre se retrouvent, avec d'autres, au sein d'Attac (10). Et non plus seulement pour contrer en urgence tel ou tel projet néfaste, mais proposer des solutions. Des actions semblables se sont développées en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, aux Etats-Unis, au Canada...

Enfin c'est Internet qui a rendu possible la mondialisation de l'information et de l'opposition à l'AMI : diffusion instantanée des textes en discussion, dans leurs versions anglaise et française (11), malgré la volonté de confidentialité ; partage des connaissances et échange permanent par-delà les frontières des expertises et analyses critiques indispensables sur des sujets hautement techniques ; forums de débats, propositions d'action, coordination des luttes entreprises dans les différents pays ; veille et suivi des suites de l'AMI...

Jusqu'à une époque très récente, les multinationales et quelques grands Etats disposaient seuls des moyens très onéreux d'une information mondialisée, fondement de leur puissance. Désormais Internet ouvre des perspectives nouvelles à une mondialisation de la résistance, encore embryonnaire. « *Il faudra en tenir compte*, reconnaît M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'économie, des finances et de l'industrie, *on ne négociera plus après l'AMI comme avant l'AMI. D'une certaine manière, la défaite de l'AMI est une victoire de la mondialisation* (12). » Certes, mais pas de celle concoctée depuis une décennie entre les multinationales et les bureaucraties intergouvernementales. Lesquelles préparent la riposte.

L'AMI mort à l'OCDE, le « *Dracula* » ou ses clones ressurgissent ailleurs. A l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'où il est parti il y a quatre ans et où il pourrait revenir en négociation dès l'année 1999, soit isolément, soit dans le cadre d'un « cycle de négociations du millénaire ». Au nouveau Partenariat économique transatlantique (13), dernière version d'une vieille torpille anti-européenne en faveur d'une zone transatlantique de libre-échange, où la libéralisation de l'investissement, sur le modèle de l'AMI, est au cœur des négociations engagées sur les recommandations du Transatlantic Business Dialogue. L'AMI devait être le « big bang » du libre accès de toutes les richesses du monde aux investisseurs-spéculateurs. Il n'y a aucune chance que les multinationales y renoncent sans l'opposition déterminée des citoyens et des peuples.

--

(1) Extrait de la Déclaration de Genève du monde des affaires, adoptée dans le cadre du Geneva Business Dialogue, septembre 1998.

(2) Observatoire de la mondialisation, *Lumière sur l'AMI. Le test de Dracula*, L'Esprit frappeur, Paris, 1998.

(3) Soit environ 21 000 milliards de dollars, contre

3 000 milliards de dollars pour les investissements étrangers directs. Source : Nations unies, World Investment Report, 1997.

(4) Lori Wallach, « La déclaration universelle des droits du capital », *Manière de voir*, no 42, « Anatomie de la crise financière », novembre-décembre 1998.

(5) Pour le résumé et le suivi de ces actions, lire *L'AMI, non merci*, Coordination contre l'AMI, 40, rue de Malte, 75011 Paris.

(6) Communiqué de la Société des réalisateurs de films, de l'Union des producteurs de films et du syndicat CGT des artistes-interprètes, 2 février 1998.

(7) Mme Luciana Castellina, présidente de la Commission économique extérieure du Parlement européen, avril 1998.

(8) M. Jack Lang, lors du colloque sur l'AMI organisé à l'Assemblée nationale par l'Observatoire de la mondialisation, le 4 décembre 1997.

(9) Catherine Lalumière et Jean-Pierre Landau, *Rapport sur l'AMI*, octobre 1998.

(10) Action pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens, 9 bis, rue de Valence, 75005 Paris. Tél. : 01-43-36-30-54. Site Internet : Attac.org

(11) En particulier sur le site du *Monde diplomatique*, dès février 1998.

(12) *Libération*, 22 octobre 1998.

(13) Projet relancé lors du sommet Etats-Unis - Union européenne du 18 mai 1998, après l'échec de la croisade pour un nouveau marché transatlantique (NTM) menée par le vice-président de la Commission européenne, M. Leon Brittan, champion de l'ultralibéralisme et de l'atlantisme. Lire Jean-Claude Lefort et Jean-Pierre Page, « Bruxelles-Washington, même combat », *Manière de voir*, n° 42, *op. cit.*